

Direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie
Pôle action économique
1, rue de la République
B.P. 13 - 98845 NOUMEA
Site Internet : www.douane.gouv.nc

Nouméa, le 4 novembre 2022

Plan de classement :
Affaire suivie par : R. FRANCISOT
Téléphone : (+687) 26.54.29
Courriel : dr-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr
Réf. : **22001229**

AVIS AUX OPÉRATEURS

Objet : Présentation du nouveau code des douanes de Nouvelle-Calédonie.

Mesdames et messieurs les opérateurs sont conviés à deux sessions de présentation des **évolutions du code des douanes 2023** bientôt applicable. Elles se tiendront les 15 et 17 novembre 2022 à Nouméa.

Un public représentatif de l'ensemble des activités douanières est attendu, tels que :

- Déclarant en douane/aide déclarant en douane ;
- Cadre ou gérant d'une société agréée commissionnaire en douane ;
- Employé du service exploitation ;
- Importateur/exportateur.

Compte tenu du nombre limité de places, je vous invite à confirmer vos présences, au plus tard le 9 novembre prochain pour chacune des deux sessions suivantes.

– **Session 1 : information générale :**

- soit le 15/11/22 de 08h30 à 11h30 à l'auditorium de la CCI (170 places),
- ou le 17/11/22 de 08h30 à 11h30 à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (50 places).

À confirmer par formulaire en ligne en actionnant le lien :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSevF5my83Ybgvj8uGMdGNH9RljQA7TFywV5tUBpdUzhgrNfvg/viewform?usp=pp_url

– **Session 2 : régimes suspensifs :**

- soit le 15/11/22 de 13h00 à 16h00 à l'auditorium de la CCI (170 places),
- ou le 17/11/22 de 13h00 à 16h00 à la Chambre des métiers et de l'Artisanat (50 places).

À confirmer par formulaire en actionnant le lien :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSflVzDq64vvRaAXbJ_7moEjmVEZGy-nK8gYPD7Kd-6RIFTasQ/viewform?usp=pp_url

Le directeur régional,

Signature numérique

Benoît GODART